



## Tableau des procédures et conditions de délivrance des documents consulaires à l'Ambassade du Mali à Rome

Nature des documents	Conditions de délivrance et pièces à fournir	Délai
1. Carte d'identité consulaire	1) <u>Pièces à fournir</u> : - Extrait de l'acte de naissance ou document d'identité nationale du Mali ; - Deux (2) photos d'identité en couleur et sur fond blanc 2) <u>Coût</u> : 23 euros	le même jour
2. [espace intentionnellement laissé en blanc]		
3. Traduction du certificat de mariage ou de tout autre document consulaire	1) <u>Pièces à fournir</u> : - Extrait légalisé du document à traduire 2) <u>Coût</u> : 5 euros	le même jour
4. Certificat de non mariage	1) <u>Pièces à fournir</u> : - Certificat de célibat légalisé délivré par la Mairie de résidence au Mali de l'intéressé(e) ou - L'attestation sur l'honneur délivrée par un Notaire au Mali 2) <u>Coût</u> : 5 euros	le même jour
5. Certificat de famille	1) <u>Pièces à fournir</u> : - Extrait de l'acte de mariage (si marié(e)) - Extrait légalisé de l'acte de naissance des enfants	le même jour



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE  
DU MALI A ROME – ITALIE

REPRESENTATION  
PERMANENTE AUPRES FAO – FIDA - PAM

2

	2) <b>Coût</b> : 5 euros	
<b>6. Attestation d'identité malienne</b>	1) <b>Pièces à fournir</b> : - Extrait de l'acte de naissance et/ou tout autre document d'identité du Mali (Carte d'identité, carte NINA, passeport etc) - Une photo d'identité en couleur sur fond blanc 2) <b>Coût</b> : 5 euros	le même jour
<b>7. Correction des données</b>	1) <b>Pièces à fournir</b> : - Les documents italiens à corriger et les documents d'identité initiaux maliens 2) <b>Coût</b> : 5 euros	le même jour
<b>8. Certificat de passeport (attestation de dépôt d'une demande de passeport)</b>	1) <b>Pièces à fournir</b> : Dépôt d'une demande de passeport au niveau de l'Ambassade 2) <b>Coût</b> : 5 euros	le même jour
<b>9. Extrait d'acte de naissance</b>	1) <b>Pièces à fournir</b> : - Déclaration de naissance (en Italien : paternita maternita) 2) <b>Coût</b> : 5 euros	le même jour
<b>10. Laisser-passer</b>  <b>NB : Prenez rendez-vous le lundi ou le mercredi. Les rendez-vous de type "laissez-passer" sont distincts des rendez-vous du Services Consulaire.</b>	1) <b>Pièces à fournir</b> : - La demande doit être faite <b>72 heures au moins avant le voyage</b> - Billet d'avion aller simple - Empreintes digitales du demandeur au niveau de l'Ambassade - Une photo d'identité en couleur sur fond blanc <b>NB : Carte d'identité consulaire obligatoire</b> 2) <b>Coût</b> : 16 euros ( <b>NB : il faut ajouter 23 euros pour la carte d'identité consulaire si la personne ne l'a pas déjà, donc un total de 39 euros</b> )	le même jour



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE  
DU MALI A ROME – ITALIE

REPRESENTATION  
PERMANENTE AUPRES FAO – FIDA - PAM

3

<b>11. Autorisation de rapatriement de corps</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Certificat de décès en français - Document d'identité du défunt - Autorisation d'enterrement en français - Nom, prénom et contact de la personne qui reçoit le corps à Bamako <b>2) Coût : Cachet gratuit</b>	<b>le même jour</b>
<b>12. Traduction du certificat de nationalité</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Certificat de nationalité malienne - Carte d'identité consulaire ou extrait d'acte de naissance légalisé <b>2 Coût : 7 euros</b>	<b>le même jour</b>
<b>13. Autorisation parentale</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Carte d'identité consulaire de l'enfant ou le passeport en cas de voyage - Extrait d'acte de naissance de l'enfant - Documents d'identité des deux parents <b>2 Coût : 5 euros</b>	<b>le même jour</b>
<b>14. Légalisation spéciale</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Document à légaliser <b>2 ) Coût : 110 euros</b>	<b>le même jour</b>
<b>15. Légalisations</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Document à légaliser <b>2) Coût : 5 euros</b>	<b>le même jour</b>
<b>16. Déclaration de revenu</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Déclaration de revenu légalisée, fournie par la Mairie de résidence au Mali du demandeur <b>2 ) Coût : 5 euros</b>	<b>le même jour</b>
<b>17. Demande de passeport</b>	<b>1) Pièces à fournir :</b> - Un extrait d'acte de naissance du Mali légalisé - Une carte NINA ou une fiche descriptive individuelle	



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE  
DU MALI A ROME – ITALIE

REPRESENTATION  
PERMANENTE AUPRES FAO – FIDA - PAM

4

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une copie légalisée de la carte d'identité consulaire</li><li>- Une copie de l'ancien passeport s'il en existe</li><li>- La preuve du paiement du prix du passeport (<b>voucher</b>)</li><li>- Trois (3) photographies d'identité en couleur et sur fond blanc (pour une demande manuelle)</li><li>- Une autorisation parentale pour l'enfant mineur</li><li>- Un document d'identité d'un des parents</li></ul>	<b>Un mois pour la demande électronique</b>
<b>18. Visas</b>	<p><b>1) Pièces à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un passeport valable d'au moins six (6) mois</li><li>- Deux photographies d'identité en couleur sur fond blanc</li><li>- Quittance de paiement des frais de visas</li><li>- Certificat international de vaccination</li><li>- Formulaire de demande de visa renseigné</li><li>- Lettre d'invitation au Mali et ou réservation d'hôtel, billet d'avion</li></ul> <p><b>2) Coût : variable</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- VISA entrée unique valable un (1) mois           70,00 euros</li><li>- VISA entrées multiples valable trois (3) mois   110,00 euros</li><li>- VISA entrées multiples valable six (6) mois    120,00 euros</li></ul>	<b>Appréciation de l'Ambassade</b>
<b>19. Enrôlement au RAVEC</b>	<p><b>1) Pièces à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Carte d'identité/Permis de conduire/Passeport/Livret militaire/Acte de naissance légalisé/Carnet de famille/carte professionnelle</li></ul> <p><b>2) Coût : gratuit</b></p>	<b>le même jour</b>

**NB :**

**1) La carte d'identité consulaire est exigée pour chaque malien usager de l'Ambassade ;**

**2) La légalisation d'un document se fait au Tribunal de Première Instance de la Commune III du District de Bamako et au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;**



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE  
DU MALI A ROME – ITALIE

REPRESENTATION  
PERMANENTE AUPRES FAO – FIDA - PAM

5

3) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service consulaire sera fermé au public les vendredis, pour besoins de classements et d'archivage.

4) Extrait de Naissance légalisé (obligatoire).

Tableau des procédures et conditions de délivrance des documents consulaires à l'Ambassade	Conditions de délivrance et pièces à fournir	Délai
1. Extrait de Naissance légalisé (obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait de l'acte de naissance ou document d'identité</li> <li>- Deux (2) photos d'identité en couleur et sur fond blanc</li> <li>2) Coût : 23 euros</li> </ul>	le même jour
2. Déclaration d'authenticité, de citoyenneté ou de nationalité malienne	<p>1) Pièces à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte d'identité consulaire, passeport malien</li> <li>- document justificatif de la citoyenneté malienne</li> <li>- Procès-verbal de la Commission</li> <li>- Permis de séjour en Italie</li> </ul> <p>2) Coût : 5 euros</p>	le même jour
3. Traduction du certificat de mariage ou de tout autre document consulaire	<p>1) Pièces à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait légalisé du document à traduire</li> </ul> <p>2) Coût : 5 euros</p>	le même jour
4. Certificat de non mariage	<p>1) Pièces à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de célibat légalisé délivré par la Mairie de résidence ou Mairie de l'intéressé(e) ou</li> <li>- L'attestation sur l'honneur délivrée par un Notaire au Mali</li> </ul> <p>2) Coût : 5 euros</p>	le même jour
5. Certificat de famille	<p>1) Pièces à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait de l'acte de mariage (si marié(e))</li> <li>- Extrait légalisé de l'acte de naissance des enfants</li> </ul>	le même jour



L'Ambassadeur

**Ali COULIBALY**

Chevalier de l'Ordre National